

## COMPTE RENDU

de l'Assemblée Générale de S E C D E F

lundi 16 Juin 2016

Centre H. Thellier, 18 rue Auguste Daix à Fresnes

La feuille d'émargement est sur la table du secrétariat. 24 familles sont présentes et 28 sont représentées avec des pouvoirs réguliers. 52 familles participent ainsi à l'assemblée générale sur 110 familles adhérentes en 2014. 64 cotisations sont d'ores et déjà parvenues à l'adresse du trésorier de l'association pour l'exercice 2016.

La séance est ouverte à 20h30 par M. Véret, Président de SECDEF, assisté des membres du bureau.

Le Président lit l'ordre du jour :

- Rapport moral, rapport financier, renouvellement du conseil d'administration.
- Information sur l'étude de faisabilité du bassin du Parc du Moulin de Berny.
- Information sur les travaux en cours à la station de pompage Liberté.
- Information sur la réouverture de la Bièvre à L'Haÿ.
- Information sur l'augmentation des capacités de stockage à l'amont de la vallée de la Bièvre.
- Rappel des consignes en cas de débordement des réseaux d'assainissement.
- Intervention du Député-maire de Fresnes.
- Questions diverses.

Le Président donne, dès le début de la séance, la parole à M. Bridey retenu ensuite par une autre obligation.

### **Intervention de M. le Député-maire de Fresnes**

(Les déclarations du maire sont résumées ou citées intégralement en italique). M. Bridey se félicite que, malgré l'importance des précipitations de fin mai/début juin, nous n'ayons pas eu à déplorer des débordements. Il en attribue le mérite aux travaux importants réalisés ces dernières années par le SIAAP (Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne) et le SIAVB (Syndicat intercommunal pour l'assainissement de la vallée de la Bièvre). Il souligne au passage la persévérante mobilisation de notre association dans ses alarmes lancées vers les responsables de l'assainissement et ses interventions à tous les niveaux. En sa qualité de Président du SMBVB (Syndicat mixte du bassin versant de la Bièvre), qui couvre toute la vallée depuis la source de la Bièvre à Guyancourt jusqu'à sa confluence avec la Seine, il informe l'assemblée sur la portée du SAGE

(Schéma d'aménagement et de gestion des eaux), soumis à enquête publique, sur la maîtrise des ruissellements, dont la mise en application devrait intervenir fin 2016/début 2017. « *La construction du bassin de Berny s'inscrit dans cet axe. Il n'est pas question de modifier l'implantation de ce bassin alors que les sondages multiples sont terminés. A ce jour, le calendrier de sa réalisation n'est pas clair mais à la fin de ce mois de juin se tiendra un comité politique sur sa construction. Il y a encore des discussions très serrées entre le SIAAP et le département des Hauts-de-Seine, mais il faudra bien trouver une clé de répartition du financement du bassin qui, aujourd'hui, devrait être de 29.000 m<sup>3</sup> avec un investissement, en gros, d'autant de millions d'euros. Même s'il y a des opérateurs privés (pour l'essentiel implantés sur le plateau de Thiais/Rungis), la majeure partie viendra de fonds publics. Les départements des Hauts-de-Seine et du Val-de-Marne seront, à eux deux, entre 60 et 65% du financement total. Nous n'avons aucune information sur les discussions conduites par le SIAAP, mais elles devront aboutir puisque, le 30 juin, il y a la réunion du comité de pilotage en vue d'un accord sur la clé de répartition. Dès que des informations seront données par le SIAAP avant le 30 juin ou, au plus tard à cette date, je rencontrerai le bureau de votre association comme je l'ai dit à votre Président pour que vous soient communiquées les dernières informations. Avec cette clé de répartition, nous pourrons entrer dans la phase opérationnelle de la construction du bassin. Voilà tout ce que je pouvais vous dire aujourd'hui.* »

Le Président remercie chaleureusement le maire qui quitte l'assemblée après avoir répondu à quelques questions de la salle dans la mesure de ses informations actuelles.

### **Rapport moral.**

Le Président regrette de ne pas avoir convoqué l'assemblée générale en 2015. Il explique cette carence en invoquant l'absence totale d'informations sur le dossier essentiel du bassin de Berny et donc le très faible intérêt à réunir les adhérents.

Plutôt que d'énumérer les participations aux réunions régionales, départementales (Plan bleu), syndicales (SAGE) ou communautaires tenues avec les responsables de l'assainissement depuis deux ans, le Président choisit d'aborder tout de suite la question des inondations survenues les jours derniers et d'expliquer comment Fresnes y a échappé grâce à la bonne gestion des bassins de rétention de l'amont.

Tous les bassins à l'air libre du SIAVB dont les vannes sont télécommandées par son PC opérationnel, se sont remplis successivement, ce qui représente un volume total actuel d'environ 700.000 m<sup>3</sup>. Plusieurs de ces bassins avaient été complètement vidés (Abbaye aux Bois, Damoiseaux, Bas Prés, Vilgénis) au printemps pour satisfaire aux dispositions sur la continuité écologique des cours d'eau, rendant nouvellement disponibles environ 50.000 m<sup>3</sup>. Sont projetées sur grand écran diverses photos desdits bassins accompagnées d'explications. Des cartes, mises aimablement à disposition par le SIAVB, sont distribuées aux participants

que le Président invite à une promenade en Bièvre amont. Elles permettent de comprendre le fonctionnement de ce réseau d'ouvrages protecteurs de l'aval.

Le Président évoque ensuite la gestion optimale par le SIAAP du bassin d'Antony qui a été rempli le 31 mai à 101% de sa capacité nominale, soit 116.000 m<sup>3</sup>, du jamais vu. L'ouvrage de liaison LLC est monté à 92% de son volume de stockage soit 55.290 m<sup>3</sup>. Le tunnel du ru de Châtenay, moins sollicité, a retenu 13.000 m<sup>3</sup> sur les 34.000 m<sup>3</sup> disponibles. On a relevé au bassin de L'Haÿ un maximum de 60.000 m<sup>3</sup> sur les 84.000 m<sup>3</sup> possibles. Le Président se propose de remercier les responsables du SIAVB et du SIAAP pour cette excellente gestion avec l'approbation de l'assemblée. Se trouve ainsi traitée la question annoncée au point 5.

### **Rapport financier.**

Les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2015 se sont élevées à 1201,91 € sans dépense significative à signaler. L'association reste titulaire d'un compte d'épargne tenu par la banque LCL issu des indemnités pour frais de justice attribués par le tribunal administratif de Melun dans son jugement de janvier 2010. Le Président propose de verser une contribution de 3.000 € à un organisme national œuvrant pour les sinistrés des inondations de la fin mai.

Un budget de 2.000 € est voté à l'unanimité pour les dépenses courantes de l'exercice 2016. La cotisation annuelle est maintenue à 10 €.

Le rapport moral et le rapport financier sont approuvés à l'unanimité y compris le versement de 3.000 € dont le trésorier s'acquittera courant juin.

### **Election des membres du conseil d'administration**

Se représentent au vote des adhérents : Mmes Marie-Laure Roger, Micheline Vétélé, MM. Régis Barbier, Claude Bévan, Stéphane Charles, Jean-Louis Marlats, André Ntourgoutian, Maurice Véret. Se présente M. Guy Jaunay (quartier Louis/Yvon) en remplacement de Mme Sandrine Chauvin qui propose de rester référente pour le quartier Pasteur Sud. Mmes Bellière et Nougarede, ne se représentent pas pour des raisons de santé. Tous les postulants sont élus à l'unanimité. Le Président remercie les sortants pour leur fidèle collaboration de longue date et l'assemblée pour sa confiance renouvelée.

### **Information sur le futur bassin du parc du Moulin de Berny**

Le 15 décembre 2015, l'« Étude pré-opérationnelle de réalisation du bassin de stockage du parc du Moulin de Berny » a été présentée par le SIAAP au comité de pilotage présidé par M. Bridey. Cette étude de 76 pages détaille de façon très précise les contraintes du projet, argumente la solution retenue, énonce les principes de fonctionnement de l'ouvrage et des équipements annexes, décrit les travaux de génie civil et souterrains, donne un planning des travaux et s'achève par une estimation détaillée des coûts. Elle est assortie de vingt cinq

plans et schémas et d'un album photo. Ce luxe de détails montre assez que tout en étant dite « pré-opérationnelle », elle est largement suffisante pour asseoir la décision politique de réaliser le bassin en convenant au préalable des modalités de son financement.

Le Président, à l'aide de plans, schémas, graphiques et tableaux projetés sur grand écran, montre l'implantation du bassin et en explique le principe de fonctionnement. Sa vocation est double : dépollution des eaux transportées par le collecteur Antony/Fresnes par temps dit sec (situation habituelle) et retenue des eaux excédentaires par temps de forte précipitation. Il rappelle que cet ouvrage doit, pour remplir sa mission, être accompagné de dispositifs annexes visés par l'étude SIAAP/DSEA de décembre 2006 notamment pour l'assainissement des quartiers Bergonié/ Jeanne d'Arc/Lépine et Yvon/Louis/ Bernard.

### **Information sur les travaux en cours à la station de pompage « Liberté »**

Le Président résume la notice technique du SIAAP que lui a communiquée la DSEA (Direction départementale des services de l'environnement et de l'assainissement). Les objectifs de cette rénovation sont évidemment d'ordre technique : remplacement des pompes, rénovation des équipements électromécaniques du site, création d'une zone de rétention des sables qui arrivent de la Croix de Berny ou du plateau de Thiais/Rungis, mais aussi fonctionnels. En 2001, nous avons avancé que la station de pompage constituait un frein à l'écoulement des eaux vers le bassin de L'Haÿ en cas de forte pluie. Cette observation avait été rejetée. Aujourd'hui, l'ouvrage va comporter « un By-pass de Ø 1800 comportant une vanne secteur supplémentaire afin de rejoindre le collecteur Fresnes-L'Haÿ (Ø 2500) gravitairement sans solliciter le pompage dans certaines conditions ». Ce dispositif favorise l'écoulement rapide des flux confluent au nœud « Liberté ».

La DSEA nous assure avoir pris toute disposition pour maîtriser la gestion des effluents pendant les travaux en cas de fortes précipitations dans le courant de l'été.

Les riverains se sont plaints de nuisances résultant des travaux, notamment de mauvaises odeurs. La DSEA interrogée nous a assurés que cette gêne forte pendant le pont de l'Ascension, due à l'ouverture nécessaire de l'unitaire Ténine/P.Vaillant-Couturier, avait été limitée dans le temps.

### **Information sur la réouverture de la Bièvre à L'Haÿ en bordure du bassin du SIAAP**

Le grand tronçon de la Bièvre rouvert le long de l'avenue Floquet vient d'être inauguré. Ceux qui ont eu la bonne idée d'en parcourir le cheminement, ont pu voir que son profil évasé donne à la rivière et à ses rives un aspect naturel de bel effet. Ce remodelage du lit de la Bièvre, conçu, réalisé et financé par le Conseil Départemental du Val de Marne (DSEA), accroît le volume de rétention dont il est maintenant capable, sans pour autant que la capacité du bassin voisin du SIAAP ait été réduite puisque son bord Ouest (côté Bourg-la-Reine) a été excavé d'autant. A l'occasion des fortes pluies de fin mai, le niveau de la Bièvre a sensiblement pu s'élever sans autre effet que de baigner les plantes aquatiques de ses

rives où la végétation s'installe vite. Dans le même esprit, on verra avec intérêt la renaturation du ru de Rungis au Parc des Aulnes dans les anciens terrains du Semagref au-dessus du Parc des Sports, belle réalisation communautaire qu'il convient de saluer. Là aussi, en cas de crue du ru de Rungis, l'eau trouvera une zone d'expansion protectrice de l'aval.

**Rappel des consignes en cas de débordement des réseaux- éventuelle action en justice.**

Même si nous sommes épargnés depuis six ans, les dérèglements climatiques qui semblent s'amplifier tant en fréquence qu'en intensité, nous incitent à la prudence. Le Président rappelle les consignes de sécurité énoncées en page 6 du N° 30 (juin 2013) de « Orages sans désespoir » :

- avant de partir en vacances : boucher les siphons de sol des pièces en sous-sol ou en contrebas de la rue si vos évacuations ne sont pas munies d'un clapet anti retour. Obstruer de façon étanche les ouvertures en rez-de-chaussée. Ne rien laisser de fragile au sol.
- en cas de débordement des ouvrages d'assainissement, prévenir immédiatement la permanence téléphonique de la mairie ou de la communauté d'agglo en indiquant vos nom et adresse et en décrivant sobrement mais avec précision ce que vous voyez. Vous noterez l'heure exacte de votre appel et les réactions qu'il suscitera. La prise de photos est précieuse pour l'établissement des faits qui deviennent ainsi incontestables. Toutes vos observations précises sont indispensables pour le travail de notre association.

Le Président demande à être autorisé à engager toute procédure d'urgence au nom de l'association ou en représentation de ses adhérents devant la juridiction administrative en cas de débordement des réseaux d'assainissement qui traversent Fresnes et y amènent de loin les eaux de pluies canalisées.

Cette autorisation lui est donnée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant évoquée, le Président lève la séance à 22 h 30 en remerciant les participants, présents ou excusés.

L'Administratrice faisant office de secrétaire	Le Président
Marie-Laure Roger	Maurice Véret